

SCI CARLA

Avenue de la république

46 130 Biars-sur-Cère

Evaluation environnementale et des incidences au titre des zones Natura 2000

Construction de coques commerciales

Adresse projet : Avenue de la République – 46130 Biars-sur-Cère



Dossier D1047EVAL - Étude du 24/04/2026

Groupe ITG
Construction,
études et diagnostic
Ingénierie, études et conseils
en valorisation
des territoires

Site : <http://caporalconseils.com>

Dépollution, gestion des eaux, assainissement

Table des matières

1-Contexte local	5
1.1 – Caractéristique du projet	5
1.2 – Sensibilité vis-à-vis de l'environnement.....	7
1.2.1 - Particularité du milieu naturel.....	8
2 Inventaire Faune Flore	11
2.1 Mode opératoire	11
2.2 Résultats des prospections (fig. 4)	12
2.2.1 – Flore recensé	12
2.2.2 Avifaune recensée	13
2.2.3 Entomologie.....	14
2.2.4 Reptiles et amphibiens.....	15
2.2.5 Chiroptères	15
2.3 Caractéristique de la zone Natura 2000	16
2.3.1 Les incidences potentielles du projet pourraient être les suivantes :.....	17
3 Conclusions	18
4 Mesures compensatoires proposées	20



Fig. 1 : Située au sud du centre urbain, le projet de bâtiment commercial se situe sur une friche agricole, jouxtant le centre commercial Brico Leclerc au nord, Une maison d'habitation au sud, l'avenue de la république à l'ouest, bordées de lotissements et du centre commercial Leclerc. Cet emplacement est situé au sud du bourg de Biars et de l'usine Seveso "seuil haut" de la SNCF de production SNCF réseau, (fabrication de poutres de chemin de fer).

Implanté dans une zone mixte de la commune (commerces et habitat pavillonnaire). ; le projet est situé le long d'une artère circulante, l'Avenue de la République (RD 940), avec au sud, l'avenue Pierre Loti (RD14).

Cette zone représente la couronne urbaine au sud du centre ancien ; elle se localise sur une vaste terrasse alluviale, entre Dordogne au nord et à 150 m au sud, son affluent. Situé à 5,70 m au-dessus du lit du cours d'eau, le site n'est pas inondable.

Photos aériennes du 17/05/2022.

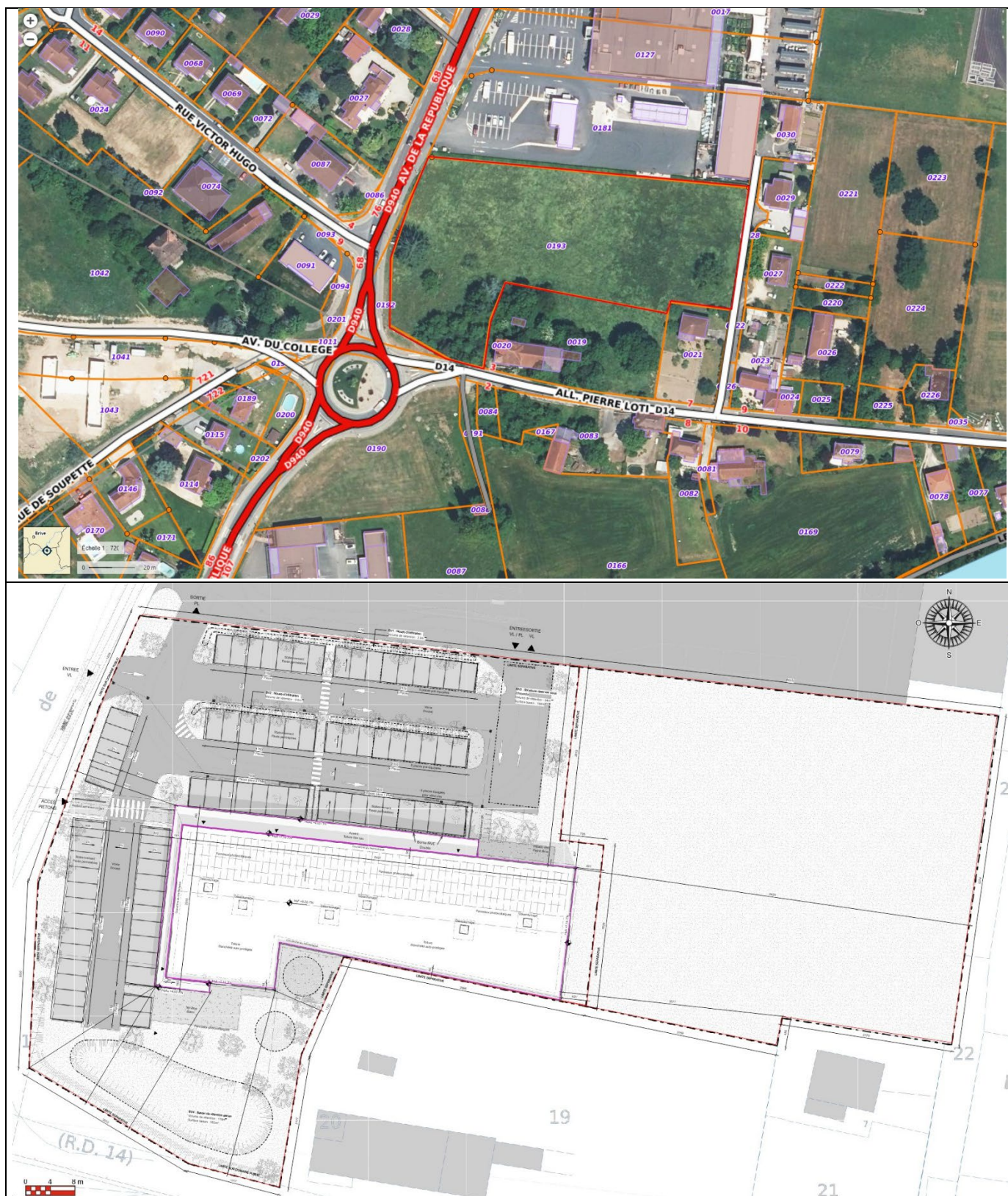
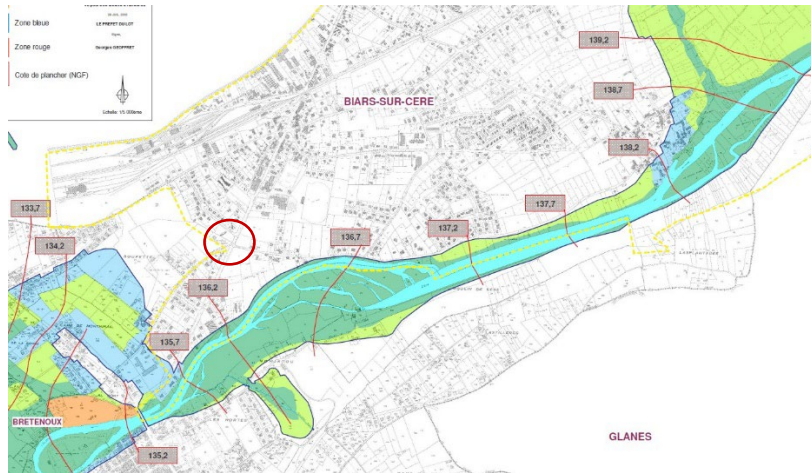


Fig. 2 : Projet de construction (en haut situation actuelle). Le projet augmente les surfaces imperméabilisées de 33 %. Le projet prévoit de construire sur un terrain nu, un bâtiment commercial de type coques commerciale de 1 36104 m² et des parkings (78 places perméables), avec des espaces verts périphériques dans lesquels 41 arbres seront plantés en périphérie des parkings et en façade.

1-CONTEXTE LOCAL

1.1 – Caractéristique du projet

Demandeur	SCI CARLA - Avenue de la république - 46 130 Biars-sur-Cère Contact technique : M. Gilles LAFFONT, tél : 05.63.80.24.84/ g.laffont@3ci-investissements.fr						
Caractéristiques du projet	Lieu de réalisation	Avenue de la République – 46130 Biars-sur-Cère					
	Projet	Construction de coques commerciales sur le site d'un terrain en friche agricole.					
	Augmentation de la surface imperméabilisée : plus 3 021 m².	Actuellement, friche agricole (l'arrêt des cultures date d'environ 2022). Le projet consiste à aménager 1 bâtiment commercial de type coques commerciales de 1 360 m² (+ son auvent de 192 m²) et des parkings (78 places perméables), tout en prenant en compte l'aspect environnemental et la gestion des eaux pluviales, inexistante à ce jour.					
			Avant aménagement	Après aménagement	% avant	% après	Delta%
		Surface des bâtiments	0	1 360,0	0,0%	14,8%	14,8%
		Auvent	0	192,0	0,0%	2,1%	2,1%
		Cheminements extérieurs et béton	0	175,0	0,0%	1,9%	1,9%
		Voirie imperméable	0	1 283,0	0,0%	14,0%	14,0%
							32,7%
		Espace vert de pleine terre	9191	1 600,0	100,0%	17,4%	-82,6%
Cheminement perméable		0	-	0,0%	0,0%	0,0%	
Parking perméable		0	999,0	0,0%	10,9%	10,9%	
Espace vert non raccordable (est pa	0	3 582	0,0%	39,0%	39,0%		
Total surfaces, m²	9 191,0	9 191,0					
	(Voir figures 1 et 2).						
Risque inondation	Cette zone représente la première couronne urbaine au sud du centre ancien ; elle se localise sur le palier de la basse plaine située au-dessus de la plaine inondable de la Cère (+5,7 m au-dessus-du lit) du cours d'eau. La cote du TN est de 138,8 m alors que la cote de plancher imposée est de 136,7 m : le terrain n'est donc pas en zone inondable.						
							
	Le projet est donc situé hors des zones inondables identifiées par l'atlas des zones inondables (AZI) et le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), le PGRI inondation du bassin de la Dordogne Amont.						
	Section/N ^{os} parcelle(s)	Le terrain est cadastré en section AE, parcelle n°0193 (partielle).					

	Superficie du foncier	La surface de la parcelle totale est de 8 994 m ² , mais le projet sera situé sur la partie ouest (DP en cours) sur environ 5 697 m ² . Il n'y a aucun bassin versant intercepté (les rues et le "Brico-Leclerc" sont munies de bordures et d'un réseau pluvial).
	Règlement PLU	Zone classée UD Eco "zone d'urbanisation récente située en bordure de la RD 940 à vocation commerciale et de service. (SCOT de la Vallée de la Dordogne).
Environnement	Pente	Pente moyenne faible (1 à 2%) vers le sud-ouest, le terrain relativement plan, domine le carrefour de l'Avenue de la République et de l'allée Pierre Loti par un talus de 1,0 m de haut. Altitude médiane 138,80 m.
	Fossés pluviaux et milieu hydraulique et particularité topographique.	Sur ce terrain en friche peu penté, les eaux pluviales s'infiltrent sur place. Le réseau pluvial routier longe le terrain à l'ouest, à l'est, avec de nombreux avaloirs. Les eaux du rond-point ne rejoignent pas la Cère, mais sont infiltrées dans les alluvions par un bassin de rétention des eaux pluviale (parcelle AE 191). La Cère, exutoire naturel et gravitaire des terrasses alluviales est située à 180 m au sud et coule à une altitude de 133,46 m NGF (lame d'eau 752 mm). La rivière constitue la masse d'eau FRFR86 "La Cère du confluent de l'Escalmels au confluent de la Dordogne". Son module de débit est de 26,1 m³/s pour un bassin versant de 1096 km² soit un débit spécifique de 23,8 l/s/km². Afin de compenser l'imperméabilisation supplémentaire du site (56,4 % en sus), un bassin de rétention sera réalisé. L'infiltration pourra être la solution unique du fait des conditions locales : ♦ Substratum perméable calcaire (-17 m) et nappe des alluvions relativement profonde (- 5 m sous le niveau du terrain actuel). ♦ Perméabilité mesurées suffisantes pour infiltrer les eaux de ruissellement. ♦ Réseau pluvial du rond-point aval et des rues adjacentes se rejetant dans un bassin de rétention-infiltration, non dimensionné pour ce projet. Aussi, le rejet au réseau pluvial communal ne sera pas indispensable. De fait d'un réseau pluvial urbain souvent à sec, du débit du ruisseau et l'absence de captages situés en aval du site du projet, de l'éloignement de la Cère (milieu récepteur, via la nappe ou le réseau pluvial, le milieu hydraulique superficiel sera peu sensible aux conséquences de l'imperméabilisation impactée par le projet.

1.2 – Sensibilité vis-à-vis de l'environnement

Le site lui-même est une friche encore cultivée il y a 3 ans et qui commence à être colonisées par les espèces rudérales de friche et dans sa pointe sud par des espèces invasives (pousses de robiniers faux acacias). Au nord, et à l'ouest se trouve des espaces urbanisés (parking ; voirie et lotissements clôturés). Le terrain est séparé du parking Leclerc par une haie de prunier lauriers-cerises, colonisée en partie par des rosiers sauvages, ronces et des pousses d'érables Negundo.

La parcelle, un ancien champ cultivé ne comporte aucun arbre adulte.

Au sud, une propriété assez ancienne possède un beau jardin planté de cèdres, de merisiers, de buis, de paulownias.

Ce terrain est entretenu et ne laisse que peu de place au développement de plantes patrimoniales. Le site est donc de peu de valeur environnementale. Celui-ci est partiellement clôturé, ainsi que les bâtiments environnants, ce qui constituent, avec les routes RD940, RD14, l'habitat pavillonnaire clôturé, les entreprises industrielles au nord, de réelles barrières pour la faune.

Au sud et dans la plaine, les espaces naturels et agricoles s'ils sont réduits, existent toujours au sud de la RD14, à l'ouest et au nord de la zone d'activité. Les rives naturelles des rivières et terres agricoles des plaines de la Cère et de la Dordogne constituent toujours des importants corridors écologiques.

La faune du site est plutôt rare. On notera quelques espèces habituées à la présence de l'homme telles que petits rongeurs et quelques oiseaux passagers : pies, pigeons, moineaux (platanes, arbres ornementaux aux abords des parties privatives). Aucune des arbres périphériques n'est creux, sans anfractuosités pour abriter des chiroptères ni d'espace pour la nidification. A la belle saison, les passereaux ne s'y arrêtent qu'épisodiquement et se déplacent ensuite vers des sites plus calmes et plus nourriciers. Lors de nos passages sur le site, aucun nid n'y a été visible.

La parcelle domine un rond-point au sud par un petit talus et les terrains s'inclinent ensuite vers les berges de la Cère, qui quand elles deviennent abruptes, sont colonisées par une importante ripisylve. Les rivières sont entourées d'arbres de hautes tiges (peupliers, chênes) formant une ripisylve dense et le principal corridor écologique de ces plaines alluviales, entre le Massif Central à l'est et les causses du Quercy ou encore les plaines alluvionnaires où se concentrent les villes et voies de communication. Ces basses plaines d'alluvions graveleuse recouvrent en une épaisseur non négligeable les formations du Jurassique inférieur (Lias), au débouché des collines à l'est, constituant la limite du Bassin aquitain et le début des formations métamorphiques et granitiques du Massif Central, consacrés essentiellement à la forêt et à l'agriculture.

Aucune espèce protégée n'a été inventoriée lors de nos visites du 14 septembre 2023 et du 25 juin 2025.

Les zones urbanisées de Biars, les routes à l'ouest, bordées par des bâtiments commerciaux, les vastes entreprises au nord ("SNCF Réseaux"), les clôtures du site et des propriétés privées sont des ruptures écologiques entre les zones Natura 2000 des vallées et le site. Aussi la vallée de la Cère toute proche et plus au nord, la vallée de la Dordogne, restent des axes étroits utilisés par la faune pour se déplacer des massifs boisés à l'ouest vers les causses du Lot à l'est.

Sur le site, aucun habitat recensé ne peut évoquer un habitat d'intérêt communautaire, ni servir de lieu de reproduction à la faune.

1.2.1 - Particularité du milieu naturel

Points abordés	Caractéristiques
Sensibilité communale	Les vallées de la Dordogne et de la Cère sont classées en zones ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et Natura 2000. - La Dordogne est classée comme Réserve de Biosphère (zone de transition et zone tampon). - La vallée de la Cère et ses tributaires est un site Natura 2000, notamment pour son intérêt lié à la présence de frayères potentielles pour les poissons migrateurs. Le projet est situé sur une ancienne parcelle cultivée, en friche agricole et sans arbres anciens, ce qui signifie que l'on n'empiétera pas sur les zones naturelles, vierges ou forestières.
Historique	Le terrain anciennement agricole et aujourd'hui en friche. Il n'a jamais servi pour les nombreuses activités industrielles présentes sur la commune. Il n'est pas référencé par l'inventaire Basias ou Basol (anciennes activités artisanales ou industrielles). De ce fait, la végétation rase qui a poussé depuis l'arrêt de l'exploitation agricole est jeune, spontanée. Quelques arbres ornementaux sont situés en limite sud du terrain (cèdres, merisiers) et sur la parcelle voisine AE 19.
Flore	La plupart des espèces recensées sont des plantes communes dans le département, caractéristiques de milieux prairiaux, de terrains en friches, de lisières, de fourrés. Mais aussi très souvent résistantes et/ou favorisées par les activités humaines, comme c'est le cas des plantes de friches et de terrains rudéraux. Un certain nombre de plantes relevées sont également clairement subspontanées (« échappées de jardins » par exemple). Enfin, il faut signaler que de nombreuses espèces exotiques, plus ou moins à tendance envahissante, ont été recensées, notamment au sud du secteur rudéral et les friches comme de jeunes robiniers-faux acacias. La flore arborée, est située en limite sud de la parcelle et souvent hors propriété. Elles se résument à quelques arbres ornementaux voire forestier mais plantés : 1 cèdre de l'Atlas, 1 cèdre de l'Himalaya 1 merisier, des buis communs, 2 Paulownia impérial et plusieurs robiniers faux-acacias. Les arbres relativement jeunes ne présentent pas d'anfractuosités pour abriter des chiroptères ni d'espace pour la nidification, ni ne sert d'abri pour le grand capricorne. Des arbustes de haies sont également présents : pruniers lauriers-cerises. Dans les haies, on trouve également des espèces invasives ou décoratives des jardins : églantier, ronces, érable négundo.
Intérêt environnemental	Le site est très pauvre du point de vue environnemental. Il s'agit d'un ancien terrain agricole, retourné à la friche depuis 3 ans, clôturé et bordé d'une rue et de pavillons à l'est, d'un parking Leclerc au nord, de l'avenue de la République à l'ouest et au sud, par une propriété privée boisée et la RD14. Aucune espèce protégée n'a été inventoriée lors de nos visites du 14 septembre 2023 et du 25 juin 2025.



	A 156 m de là, et en contre-bas du site, se trouve la vallée étroite de la Cère. La rivière elle-même est entourée d'arbres de hautes tiges (peupliers, chênes) formant une ripisylve dense et le principal corridor écologique de ces plateaux alluviaux où se concentrent les villes et voies de communication, entre les causses du Lot à l'ouest et le Massif central boisé qui débute à l'est de commune.
ZNIEFF	Le site du projet n'empiète sur aucun périmètre d'inventaires ZNIEFF ou ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux). Cinq ZNIEFF sont recensées dans un périmètre de 3 km. Les plus proches, sont situées dans la vallée de la Cère, à 156 m au sud : ♦ N° 730011031 - Rivière de la Cère et ruisseau d'Orgues (ZNIEFF de type 2). ♦ N° 730030134, Vallée et gorges de la Cère (ZNIEFF de type 2). Un est situé dans la vallée de la Dordogne, à 1,42 km au nord : ♦ N° 730011020 - Nom : Vallée de la Dordogne quercynoise. Les deux autres sont situées au sud de la vallée de la Cère et sur les contreforts : ♦ 1,6 km au sud 730030132 – "Bassin du Mamoul" (ZNIEFF de type 2) ♦ 2,15 km au sud-ouest : 730030306, "château de Castelnau-Bretenoux et environs" (ZNIEFF de type 1). Il n'y a aucun enjeu particulier par rapport aux ZNIEFF, compte tenu de la localisation, de l'isolement du site par des parcelles clôturées, des voies de circulations importantes et de la distance du projet par rapport à ces zones naturelles.
Natura 2000	La commune est traversée par des zones Natura 2000 (Directive Habitats). Le projet n'intersecte aucun site Natura 2000. Le plus proche est situé à 156 m au sud du site et correspond à la " Vallée de la Cère et tributaires" (n° FR7300900) Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet de protections particulières par cette zones Natura 2000 n'est présent sur le site du projet (terrain nu sans abri pour les espèces, clôturés, encadrés de routes, dans une zone d'activité. Les arbres présents sont périphérie, sur la parcelle voisine (AE 19). Ce sont des espèces ornementales (cèdres, merisiers, érables negundo). Ils sont relativement jeunes, sans d'arbres creux ni de cavités).

Aucun habitat recensé ne peut évoquer un habitat d'intérêt communautaire, ni servir de lieu de reproduction à la faune.

Les travaux qui seront entrepris n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leur habitat. De plus, aucune rupture ou perturbation de corridor écologique ne sera amenée par le projet.

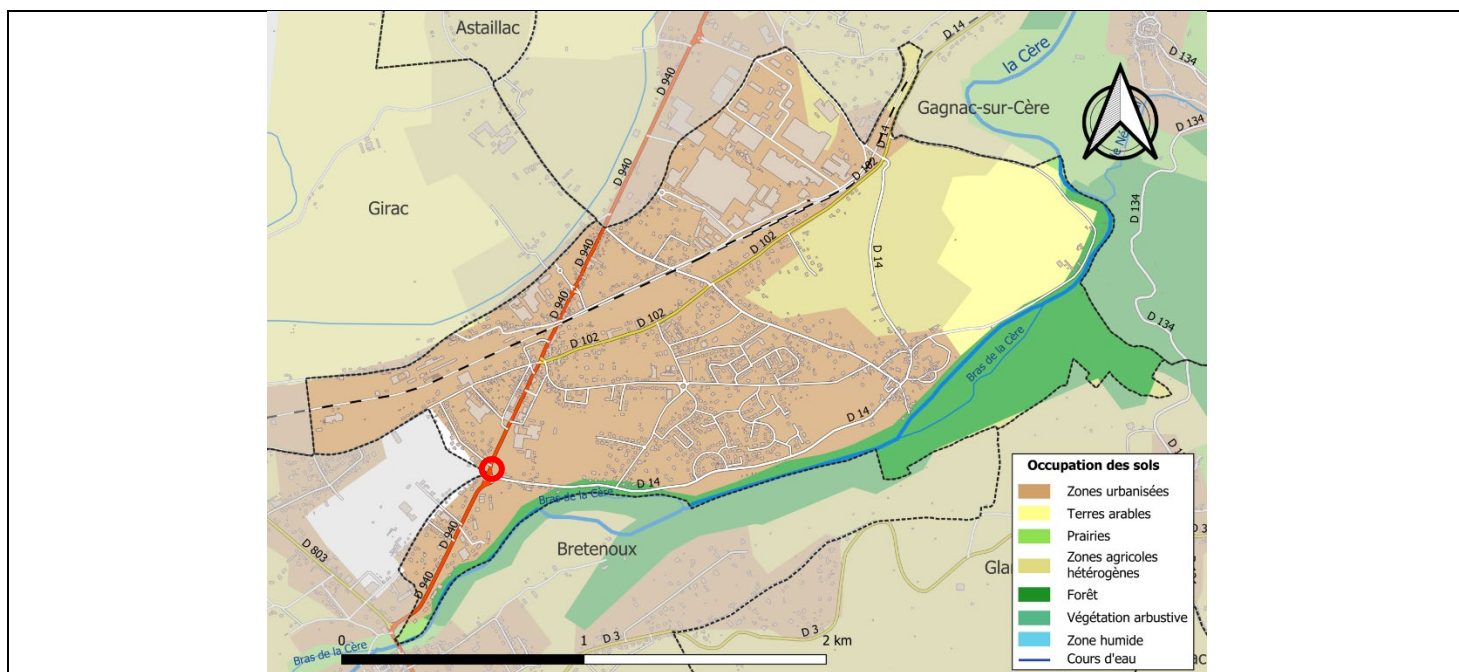


Fig. 3 – Carte de l'occupation des sols sur la commune.

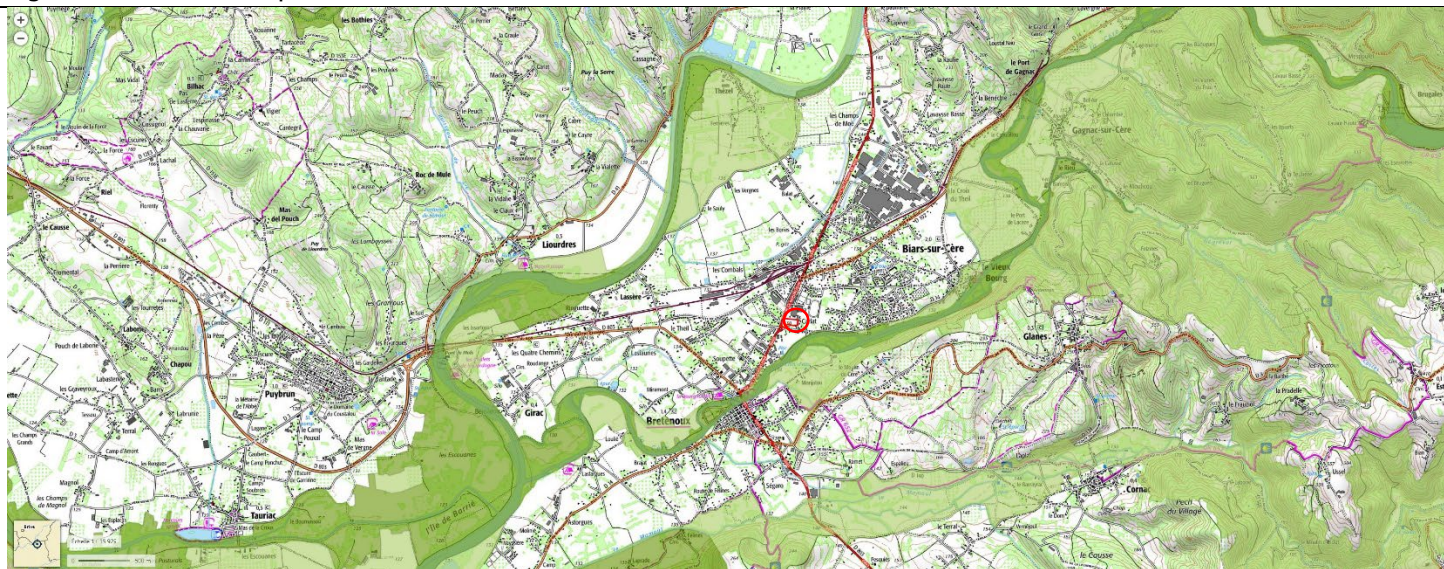


Fig. 3bis – Cartes des ZNIEFF de type 1 (vert foncé) et de type 2 (vert clair), le long des berges des rivières ou sur les reliefs boisés à l'est.

Aucune présence à proximité du terrain étudié Le terrain étudié est séparée de ces espaces, malgré par faible distance (la plus proche à 156 m pour la ZNIEFF de type 2 "Vallée et gorges de la Cère") par des voies de communication (CD14), des entreprises, des lotissements de petits terrains, tous clôturés, des zones d'activités, des espaces urbanisés ou agricoles.

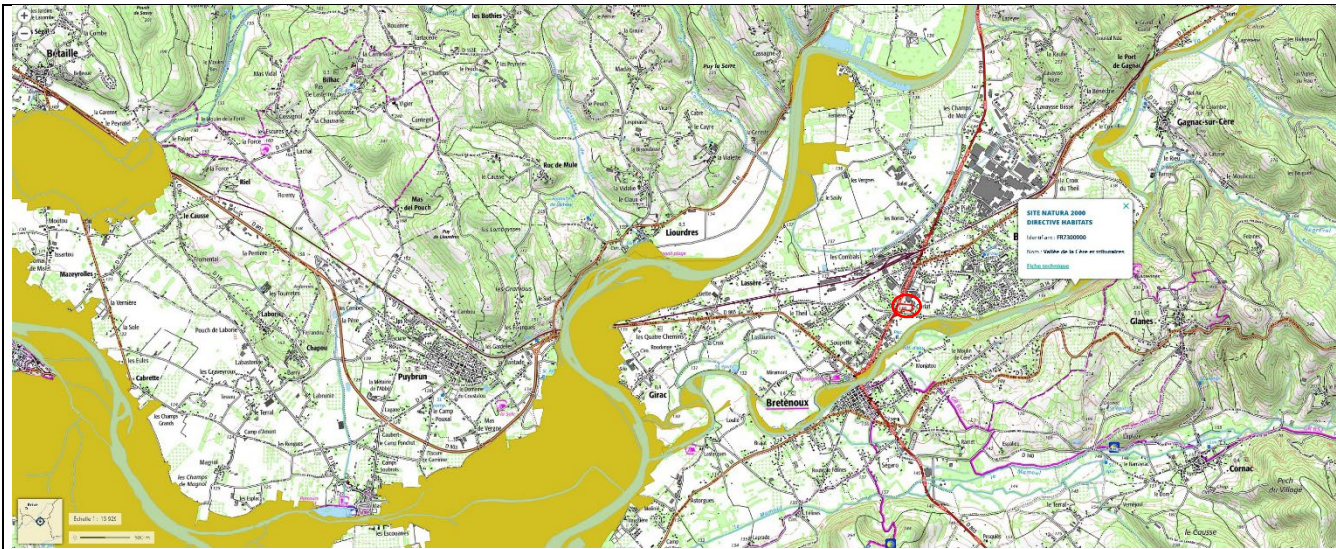


Fig. 3 ter – Cartes des zones Natura 2000 (vert jaune), le long des berges de la Cère et de la Dordogne, qui sont des zones de transition et qui présente un intérêt notable lié à la présence de frayères potentielles pour les poissons migrateurs anadromes (*Salmo salar*) ainsi que par la présence de la loutre.

Aucune présence à proximité du terrain étudié Le terrain étudié est séparée de ces espaces par des voies de communication, des espaces urbanisés ou agricoles ou la distance :

- ♦ A 156 m au sud - Identifiant : FR7300900 " Vallée de la Cère et tributaires", site de la directive "Habitats, faune, flore". Intérêt largement lié à la présence de frayères potentielles pour les poissons migrateurs anadromes (Saumon Atlantique, Lamproie marine) ainsi que par la présence de la Loutre. Site en continuité spatiale et fonctionnelle avec la vallée de la Dordogne.
 - Ce site est également d'une importance majeure pour les chauves-souris, avec de très nombreux gîtes connus d'hibernation de reproduction. La tranquillité liée à l'escarpement des gorges, l'abondance de refuges naturels (abri sous roches) ou artificiels (ouvrages abandonnés), et la qualité des milieux rendent ce secteur très favorable aux chiroptères.
 - On trouve 5 habitats naturels d'intérêt communautaire.
 - Le site comporte également 14 espèces d'intérêt communautaire
- ♦ A 1,42 km au nord. Directive Habitats : Identifiant : FR7300898, " "Vallée de la Dordogne quercynoise".

2 INVENTAIRE FAUNE FLORE

L'étude Natura 2000 doit avoir un contenu et une précision proportionnelle à l'importance du projet et de ses impacts sur l'environnement. Elle répond à une méthodologie similaire à celle employée lors d'une étude d'impact à la différence qu'elle ne porte que sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Dans ce sens, l'analyse de l'existant vise surtout à identifier les liens entretenus entre le territoire de projet et les dits habitats et espèces.

Le but est de fournir un avis objectif et motivé sur la possibilité de voir cohabiter projet et zone Natura 2000, en proposant, le cas échéant, des mesures destinées à réduire ou supprimer l'impact constaté.

2.1 Mode opératoire

Les différentes voies qui ont été exploitées pour le recueil de toutes les informations reposent sur :

- ♦ La **bibliographie** : exploitation de tous les documents disponibles concernant le site : articles scientifiques (Monde des plantes, publications, flores portatives, manuels, ouvrages sur les habitats (CORINE biotope), listes rouges, listes des espèces protégées, ... et tout autre document pouvant être exploité : atlas régional avifaune en ligne, monographies d'espèces, ...
- ♦ La **consultation** : les consultations permettent de compléter les informations obtenues grâce à la bibliographie. Elles permettent parfois d'avoir des informations inédites.

- ♦ **L'étude de terrain** : Les habitats naturels et la flore ainsi que la faune ont fait l'objet de campagnes de prospections étalées selon un calendrier adapté à la phénologie des différentes espèces végétales et animales (de l'automne précoce jusqu'au printemps tardif).

	Périodes d'inventaires	Conditions climatiques
Flore	14 septembre 2023 et 25 juin 2025	Ensoleillé/ Ensoleillé
Avifaune	14 septembre 2023 et 25 juin 2025	Ensoleillé/ Ensoleillé
Herpétofaune	14 septembre 2023 et 25 juin 2025	Ensoleillé/ Ensoleillé
Entomofaune	14 septembre 2023 et 25 juin 2025	Ensoleillé/ Ensoleillé
Chiroptères	Bibliographie, visites de terrain du 14 septembre 2023 et du 25 juin 2025	Ensoleillé/ Ensoleillé

Les méthodologies de prospection de terrain et de relevés sont décrites dans les parties correspondantes dans la suite du document. Les transects botaniques ont été repris dans le cadre des recherches entomologiques et herpétologiques.

Les campagnes de terrain ont été menées par :

- ♦ Monsieur Henri Caporali, hydrogéologue-environnementaliste.
- ♦ Assisté et en présence de Monsieur Chir Djilali, Environnementaliste.

Chacun des intervenants dispose de compétences leur permettant d'aborder toutes les composantes des écosystèmes, quelques soient les ordres et les règnes.

2.2 Résultats des prospections (fig. 4)

La prospection de site essentiellement un jardin paysager montre l'absence d'espèce présentant un intérêt patrimonial.

Les inventaires floristiques n'ont pas permis de mettre en évidence d'enjeux botaniques fort sur le site, ni aux environs. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée.

2.2.1 – Flore recensé

L'ensemble des jardins sont plantés d'une pelouse rustique bien entretenue sur laquelle on trouve les plantes suivantes (liste non exhaustive).

Arbres :

- ♦ 1 cèdre de l'Atlas.
- ♦ 1 cède de l'Himalaya.
- ♦ 3 frênes (hors propriété).
- ♦ 1 merisier.
- ♦ 2 paulownia impérial.
- ♦ 2 robiniers faux acacias et plusieurs jeunes pousses d'une année (au sud de la parcelle).
- ♦ 2 buis communs.
- ♦ 4 érables negundo.

Arbuste de haies :

- ♦ Pruniers lauriers-cerises.
- ♦ Eglantiers sauvages.

Conclusions :

- ♦ Le site, une prairie en friche, est essentiellement occupé par des espèces rudérales annuelles et/ou vivaces (EUNIS I1.53).
- ♦ La flore arborée, est située en limite sud de la parcelle et souvent hors propriété. Elles se résument à quelques arbres ornementaux voire forestier mais plantés.
- ♦ Les inventaires n'ont pas révélé la présence d'espèce protégée et/ou inscrite en annexe II de la directive 92/43/CEE sur la zone d'étude.
- ♦ Absence de flore exotique envahissante.
- ♦ Aucune espèce des ZNIEFF de Midi-Pyrénées en secteur de plaine n'a été observée.
- ♦ L'enjeu flore sur la zone d'étude est donc jugé faible.

2.2.2 Avifaune recensée

Neuf espèces ont été recensées sur le site et ses abords immédiats. Toutes sont des passereaux.

Au sud, une propriété privée présente quelques espaces végétalisés et arborés, qui offre un habitat intéressant pour tous ces passereaux. Cependant la dégradation de ce milieu par les activités humaines, les routes en périphérie, les bâtiments commerciaux au nord et plus au sud et les lotissements et stades communaux sont des atteintes marquées pré existante pour la qualité du milieu.

La localisation du site dans une zone anthropisées et qui a été totalement remaniée dès les années 1990 ne permet pas l'accueil d'espèce d'intérêt patrimonial du fait du caractère anthropique, de la superficie restreinte du site (0, 5697 ha). Les espèces recensées seront des passereaux de milieux arbustifs (paridés : mésange bleue, mésange à longue queue ; Sylviidés : fauvette grisette, fauvette des jardins, pouillot fitis, hypolaïs...), assez large dans leurs exigences écologiques. La présence d'une faible diversité de l'avifaune, dans ce contexte urbanisé, avec des faibles possibilités d'habitat met en évidence des enjeux faibles. Les résultats des inventaires sont résumés ici :

Nombre d'espèces à enjeux...	Nombre	Espèces avérées	Espèces potentielles
Fort	0		0
Modéré	0		0
Limité	4	Moineau domestique	0
Faible	5	Accenteur mouchet, Bouscarle de Cetti Corneille noire, Fauvette à tête noire, Merle noir, Mésange charbonnière, Pie bavarde, Pouillot véloce, Rougegorge familier.	0

Espèce avicole d'intérêt communautaire

Parmi les espèces potentielles sur le site, aucune ne présente d'enjeux d'intérêt communautaire. De plus, les espèces d'intérêt communautaire du sites Natura 2000 en bord de Cère (à 146 m au sud) n'ont que peu de probabilité d'être contactées sur le site d'implantation du fait de leurs exigences écologiques (zone de montagne, espace aquatique, environnement naturel). Notons toutefois, qu'ayant un champ d'action étendu pour rechercher de la nourriture, les rapaces d'intérêt communautaire pourraient survoler l'aire d'étude. Toutefois au vu de l'étendue des aires agricoles et naturelles du site dans la vallée de la Dordogne et à l'ouest, sur les Causses du Lot, l'emprise du site est négligeable.

Aucune espèce d'intérêt communautaire pour l'avifaune n'a été identifiée sur l'aire d'étude. De plus le site ne présente pas un intérêt fort pour l'avifaune y compris pour les chiroptères.

2.2.3 Entomologie

Espèces avérées

Les relevés n'ont montré qu'un cortège d'espèces relativement banal.

Espèces de lépidoptères relevés sur le site		Rareté localisation zone d'étude	et sur	Statut de protection, rareté
LEPIDOPTERES				
<i>Pieris brassicae</i>	La piéride du chou	Assez partout	commun,	Aucun, commun
<i>Lycaena phlaeas</i>	Le cuivré commun	Assez partout	commun,	Aucun, commun
<i>Brintesia circe</i>	Le silène	Assez partout	commun,	Aucun, commun
<i>Polyommatus icarus</i>	L'azuré commun	Assez partout	commun,	Aucun, commun

Espèces d'intérêt communautaire

Lors des inventaires aucune espèce d'intérêt communautaire listé par la fiche Natura 2000 " Vallée de la Cère et tributaires", n° : FR7300900, n'a été identifiée.

Aucune espèce d'intérêt communautaire pour les insectes n'a été identifiée sur l'aire d'étude.

2.2.4 Reptiles et amphibiens

Espèces avérées

Les prospections n'ont pas permis de rencontrer et identifier de reptiles/amphibiens sur le secteur.

Espèces potentielles

Certaines espèces peuvent potentiellement être contactées sur le site comme certaines espèces de lézards :

- ♦ Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
- ♦ Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*)

Ou comme certaines espèces de serpents :

- ♦ Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)
- ♦ Coronelle girondine (*Coronella girondica*)
- ♦ Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)
- ♦ Couleuvre vipérine (*Natrix maura*)
- ♦ Vipère aspic (*Vipera aspis*)
- ♦ Psammodrome des sables (*Psammodromus hispanicus edwardsianus*)
- ♦ Seps strié (*Chalcides striatus*).

Aucune espèce d'intérêt communautaire pour les reptiles et amphibiens n'a été identifiée sur l'aire d'étude. La possibilité de la présence d'une espèce communautaire est quasi nulle.

2.2.5 Chiroptères

Les habitats naturels de la zone sont relativement limités, et les chiroptères préfèrent l'étroite vallée de la Cère, galerie boisée discontinue et les reliefs à l'est et plus au sud. Les zones d'habitats des Chiroptères ne seront pas modifiées par le projet.

Construite de hangars commerciaux, la zone ne compte aucun bâtiment ancien ne pouvant accueillir de Chiroptères.

De même, les arbres présents surtout sur la propriété voisine sont jeunes, planté il y a près de 30 années. Il n'y a aucun arbre creux recensé sur le site.

Les espèces à statut communautaire sont présentes sur les berges des rivières locales. Il est très peu probable que le site joue un rôle important dans leurs déplacements, surtout qu'aucune colonie conséquente n'est recensée dans les alentours. Les Chiroptères suivent alors le corridor des arbres et rivières à l'abri de l'éclairage public (éclairage de la ville et des commerces et privé (lotissements, maisons du centre-ville, locaux commerciaux, entreprises).

Quelques espèces d'intérêt communautaire pour les Chiroptères pourraient fréquenter le ripisylve de La Cère pour les déplacements et en tant que zone de chasse, mais ne s'aventurerait pas dans cette zone commerciale, compartimentées par les routes et remaniées profondément dès le début des années 1990.

2.3 Caractéristique de la zone Natura 2000

Le site retenu pour l'implantation du projet est une zone agricole, encore cultivée il y a 3 années il y a 46 ans, entourée par des zones commerciales, de lotissement et en grande partie clôturée. Les terrains sont à l'état de friches, récente et peu entretenue (développement de jeunes robiniers)

. Les zones naturelles les plus proches correspondent toutes aux lits de la Cère, de la Dordogne au nord et au sud du projet. La continuité écologique de ces espaces est directement liée aux cours d'eau avec une migration préférentielle au droit de la commune orientée d'est en ouest, des monts du Massif central vers les causses du Lot. De plus, la présence de routes périphériques, ainsi que quelques zones d'activité et d'habitat denses et clôturés, entre le projet et ces zones naturelles contribue à fortement limiter les connexions écologiques potentielles. Il n'y aura donc aucuns liens directs ou indirects avec la zone Natura 2000, ni avec les corridors écologiques (lits et ripisylve des cours d'eau).

Les caractéristiques du site Natura 2000, sont les suivants :

- ◆ Superficie : 3 025 ha.
- ◆ Région biogéographique : atlantique (4,42 %), continentale (95,57 %).
- ◆ Description du site : Vallée s'inscrivant presque entièrement dans les formations métamorphiques et granitiques de la bordure occidentale du Massif central. Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : domaine atlantique et domaine continental. Une partie importante du site est constituée par les gorges encaissées et peu accessibles de la Cère.
- ◆ Qualité et importance : Intérêt notable largement lié à la présence de frayères potentielles pour les poissons migrateurs anadromes (*Salmo salar*, *Petromyzon marinus*) ainsi que par la présence de la Loutre. Site en continuité spatiale et fonctionnelle avec la vallée de la Dordogne.
- ◆ Ce site est également d'une importance majeure pour les chiroptères, avec de très nombreux gîtes connus d'hibernation de reproduction. La tranquillité liée à l'escarpement des gorges, l'abondance de refuges naturels (abri sous roches) ou artificiels (ouvrages abandonnés), et la qualité des milieux rendent ce secteur très favorable aux chauves-souris.

Composition du site Natura 2000 : classe d'habitat	% de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	4 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1 %
N14 : Prairies améliorées	1 %
N16 : Forêts caducifoliées	83 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N19 : Forêts mixtes	8 %

Enjeux liés à la conservation des habitats naturels :

- ◆ Restaurer la continuité écologique des cours d'eau.
- ◆ Poursuivre les repeuplements en Saumon atlantique.
- ◆ Restaurer la dynamique fluviale.
- ◆ Restaurer la qualité des eaux et des sédiments.
- ◆ Conserver et restaurer les habitats aquatiques et les connexions lit mineur / lit majeur.
- ◆ Contenir l'extension des espèces végétales exotiques envahissantes.
- ◆ Conserver la mosaïque d'habitats favorable notamment aux chauves-souris.

- ♦ Le relief des gorges les rend difficilement exploitables pour la production forestière. Cette partie du site qui concerne essentiellement les chiroptères, les forêts de ravins et les végétations sur roches siliceuses, est peu vulnérable.

Vulnérabilité des zones naturelles vis-à-vis du projet

Les espèces végétales et animales inscrites à l'annexe II de la directive « Habitats-Faune-Flore » ayant justifié la désignation de la zone sont indiquées sur la figure 4.

Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet de protections particulières n'est présent sur le site du projet (terrain sans abri pour les espèces, encadré de routes, dans une zone d'habitat, pas d'arbres creux ni de cavités). Les travaux qui seront entrepris n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leurs habitats. Aucune rupture ou perturbation de corridors écologiques ne sera amenée par le projet.

Le site Natura 2000, est une liaison entre les zones de piedmont à l'est et les Causse à l'ouest et les espèces qui y sont présentes trouvent leur écosystème dans cette voie de communication nord-sud entouré par les zones urbanisées.

Enfin, le site actuel, sans eaux ni fossé, est situé au milieu d'une zone totalement urbanisée et encadré de voies de communication. Il n'offre pas de possibilité de fichage ou de refuge pour les espèces.

On peut donc admettre que la zone d'influence du projet n'interfère pas avec l'espace de fonctionnement du site Natura 2000, des zones humides, des ZNIEFF.

2.3.1 Les incidences potentielles du projet pourraient être les suivantes :

Type d'incidence	Aménagement du site	Incidence/Natura 2000
Habitat spécifique pour les espèces	Zone agricole au milieu d'une zone commerciale.	Néant
Présence d'arbres creux, vieux arbres ou cavités	Arbres jeunes, absences de cavité ni de bâtiments pouvant abriter des chiroptères.	Néant
Potentialités de la zone d'influence pour chacune des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins et des espèces de chauve-souris de l'annexe II de la directive Habitats, en précisant de quelle façon celles-ci sont susceptibles d'utiliser la zone.	Aucun habitat ne peut être utilisé par les chauves-souris ni par les espèces propres aux vallées locales	Néant
Réduction des espaces naturels et de l'atteinte directe aux habitats et espèces	Zone agricole en friche située au milieu d'une zone d'activité économique.	Néant
La réduction des surfaces perméables sur le territoire communal	L'augmentation du coefficient d'imperméabilisation, compensé par la rétention des eaux pluviales et l'infiltration progressive des flux, ce qui n'est pas le cas actuellement.	Néant

Existence d'une gestion inadaptée des eaux résiduaires domestiques (EU) et pluviales	Les eaux usées seront rejetées au réseau communal Traitement naturel des eaux pluviales avant rejet régulé (5 ouvrages de rétention/infiltration de prévus). Pas d'usage de la nappe.	Néant
Gestion inadaptée sur les espaces verts privés	Utilisation nulle des produits phytosanitaires (gazon/tonte, pas de jardin, désherbage par brûlage)	Néant
Potentielle introduction d'espèces non désirées et invasives	Mise en place sur les espaces verts de flore locale sur le site.	Néant
Accroissement de la fréquentation des espaces de nature et l'augmentation des pratiques de loisirs	Sans objet	Néant
Construction dans le lit majeur (PPRI zone jaune et bleue)	Aucune construction dans les zones du PPI, aucun remblai. Aucune clôture.	Néant

Il n'y aura donc aucune incidence du projet pour les espèces des sites Natura 2000 et les ZNIEFF en ne créant aucune nouvelle pollution, perturbations, rejets ou en portant atteinte aux surfaces boisées alluviales, aux prairies ouvertes et aux milieux humides caractéristiques du réseau Natura 2000. Aucune étude complémentaire n'est utile sur ce milieu anthropisée et fortement fréquenté.

Ainsi, la réalisation d'opérations d'aménagement sur la zone d'activité, n'aura pas d'incidence sur les caractéristiques, ainsi que sur la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Les mesures adoptées évitent l'impact potentiel de notre projet sur le milieu naturel :

- ♦ La réalisation de 4 bassins de rétention/infiltration à sec (vidange en moins de 24 heures), qui ne créera pas un habitat ou une niche écologique.
- ♦ L'éloignement du projet par rapport au site Natura 2000.

3 CONCLUSIONS

Le terrain du projet (0,567 ha) ne recoupe aucun site Natura 2000 et est éloigné de plus de 2,47 km de la Zone Natura 2000 du site " Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste".

Le site anthropisé ne présente pas d'habitat attractant pour la faune. De plus, il est isolé de la zone Natura 2000 et des ZNIEFF occupant les mêmes territoires et donc des espèces d'intérêts communautaires, par une zone urbaine et des voies de communications.

Du fait de cette analyse, le porteur de projet peut conclure à l'absence d'incidence sur la zone Natura 2000 et les ZNIEFF. Aucune étude complémentaire n'est utile sur ce milieu anthropisé et fortement fréquenté.

Le terrain, une friche agricole récente qui ne présente pas de niche écologique est proche des zones naturelles du lit de La Cère (146 m) mais en est séparé par des routes et des zones urbaines, en zone Natura 2000 et des ZNIEFF les plus proches (lit de la Garonne à 2,47 km à l'est).

La zone Natura 2000 (**FR7300900: "Vallée de la Cère et tributaires»**), recoupe la Cère et ses rives, sans y être relié par une continuité écologique, concentrée sur les bords des rivières.

Le projet est situé sur une ancienne parcelle cultivée, en friche agricole et sans arbres anciens, ce qui signifie que l'on n'empiétera pas sur les zones naturelles, vierges ou forestières.

Les vallées de La Cère et de la Dordogne sont les axes de déplacement présentent des habitats d'espèces pour les chiroptères qui les utilisent en tant que territoire de chasse. Les coléoptères xylophages que sont le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne sont susceptibles d'utiliser certains éléments arborés (essentiellement feuillus). Mais les arbres du site, jeunes, sont exempts d'attaque de ces coléoptères, qui ne se sont pas présents sur le site.

Le projet n'est donc pas susceptible de modifier de manière significative les fréquentations et usages de ces secteurs par les chiroptères et les coléoptères xylophages.

Les incidences potentielles sur les espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire concernent donc :

- ♦ Les habitats d'alimentation des chiroptères – incidences non significatives,
- ♦ Des habitats ponctuels potentiels pour le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne (éléments arborés feuillus) – incidences non significatives,
- ♦ Les populations et habitats des autres espèces d'intérêt communautaire concernées - incidences non significatives.

Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet de protections particulières par ces zones Natura 2000 ou ZNIEFF n'est présent sur le site du projet. Les travaux qui seront entrepris n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leur habitat. Aucune rupture ou perturbation du corridor écologique ne sera amenée par le projet. Les rejets se feront de façon différée, dans un fossé routier et une protection anti-érosion évitera tous les effets pouvant rompre la continuité écologique.

Les bassins de rétention se vidangeront en moins de 24h et ne servira pas de zone d'habitat et de niche écologique.

À la vue de l'environnement urbain, de l'éloignement de la zone Natura 2000, de l'absence des espèces faisant l'objet des protections particulières à la zone et de leur impossibilité à gîter sur le site, il n'y aura aucun impact du projet sur l'environnement du site, la zone Natura 2000 et les ZNIEFF.

Le présent rapport comprend une évaluation environnementale au sens de l'article R 123-2-1 du code de l'urbanisme, satisfait bien aux exigences de l'article R 414-23 du code de l'environnement.

4 MESURES COMPENSATOIRES PROPOSEES

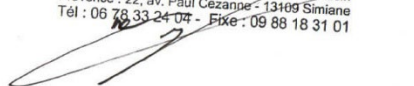
Points abordés	Mesures compensatoires
Absence d'incidence sur les zones naturelles.	Le site ne se trouve pas sur une zone Natura 2000. Le plus proche (FR7300900: "Vallée de la Cère et tributaires», située à 156 m mais sans continuité écologique avec la zone. Les espèces végétales et animales inscrites à l'annexe II de la directive "Habitats-Faune-Flore" ayant justifié la désignation de la zone Natura 2000 sont indiquée sur la figure 4. Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet de protections particulières par ces zones Natura 2000 n'est présent sur le site du projet (terrain nu sans abri pour les espèces, encadré de routes, dans une zone d'activité, pas d'arbres creux ni de cavités). Les travaux qui seront entrepris n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leur habitat. De plus, aucune rupture ou perturbation de corridor écologique ne sera amenée par le projet.
Amélioration de l'état environnemental	Les seuls arbres existants (les deux cèdres) seront conservés. Les autres arbres qui ne sont pas situés en limite de propriété seront abattus car ils se situent dans l'emprise du projet. Ils seront remplacés par des espèces végétales locales, dont de nombreux exemples sont bien adapté au climat et à l'environnement de la bordure du Bassin aquitain : Alisier, Aubépines, Camérisier, Charme, Chêne pubescent, chêne sessile, Chèvrefeuille d'Etrurie, Cognassier, Cormier, Cornouiller Sanguin, églantier, érable, figuier, frêne, fusain, Laurier sauce et Laurier Tin, Lilas, merisier, néflier, Nerprun alaterne, noisetier, Orme champêtre. Pour chaque arbre coupé, un arbre sera replanté. En accompagnement, il est prévu des espaces verts engazonnés de type prairie rustique, avec une végétation basse composée d'essences locales qui laissent une perméabilité au regard et prennent de l'emprise parking. Sur le pourtour de la parcelle, 41 arbres¹ seront plantés afin d'atténuer les vis-à-vis et intégrer le bâtiment dans le paysage. La végétation basse se concentre du côté des habitations afin de masquer au mieux le magasin sur la limite Nord, ouest et Sud. Les éléments techniques comme les groupes froid ou le local poubelle seront également masqués par de la végétation. Les espaces verts (27 % de la surface) seront plantés d'essences locales et horticoles, adapté à l'environnement et au climat de l'extrémité est du Bassin aquitain et du piedmont du Massif central.

¹ Le PLU exige un arbre par tranche de 250m² de terrain, soit 26 arbres plantés minimum.

Nuisances lumineuses	Bien que la ville et les routes voisines soient éclairées, il est important de limiter les nuisances lumineuses pouvant désorienter les animaux nocturnes. La zone pourrait être éclairée uniquement lorsque des mouvements sont détectés. Des candélabres photovoltaïques autonomes avec détecteur de présence des personnes et des véhicules pourraient être utilisés pour l'éclairage du site. Ces candélabres pourraient être munis de détecteurs de présence et ne s'actionneront qu'en présence de mouvements pour une durée de 5 à 10 minutes. L'intensité des lampes sera la plus faible possible tout en garantissant la sécurité des usagers. Ainsi l'intensité lumineuse sur la zone serait réduite et ne perturberait que très faiblement la faune et notamment l'activité des chiroptères.
Evaluation environnementale	Le présent rapport comprend une évaluation environnementale au sens de l'article R 123-2-1 du code de l'urbanisme, satisfait bien aux exigences de l'article R 414-23 du code de l'environnement.

Merci de votre attention,
 Henri CAPORALI, Hydrogéologue
 Le vendredi 24 avril 2026

Caporali.i Conseils
 Siège : 136, Ch. de Redon - 82100 Castelsarrasin
 Provence : 22, av. Paul Cézanne - 13109 Simiane
 Tél : 06 78 33 24 04 - Fixe : 09 88 18 31 01



Construction de coques commerciales

Avenue de la République – 46130 Biars-sur-Cère

Fig. 4 - Visites du 14 septembre 2023 et du 25 juin 2025

Absence de poissons, de tortues, d'amphibien (pas de fossé en eau).

Aucun nichage d'espèce d'oiseaux possible (aucun d'arbre creux, absence de grand capricorne).

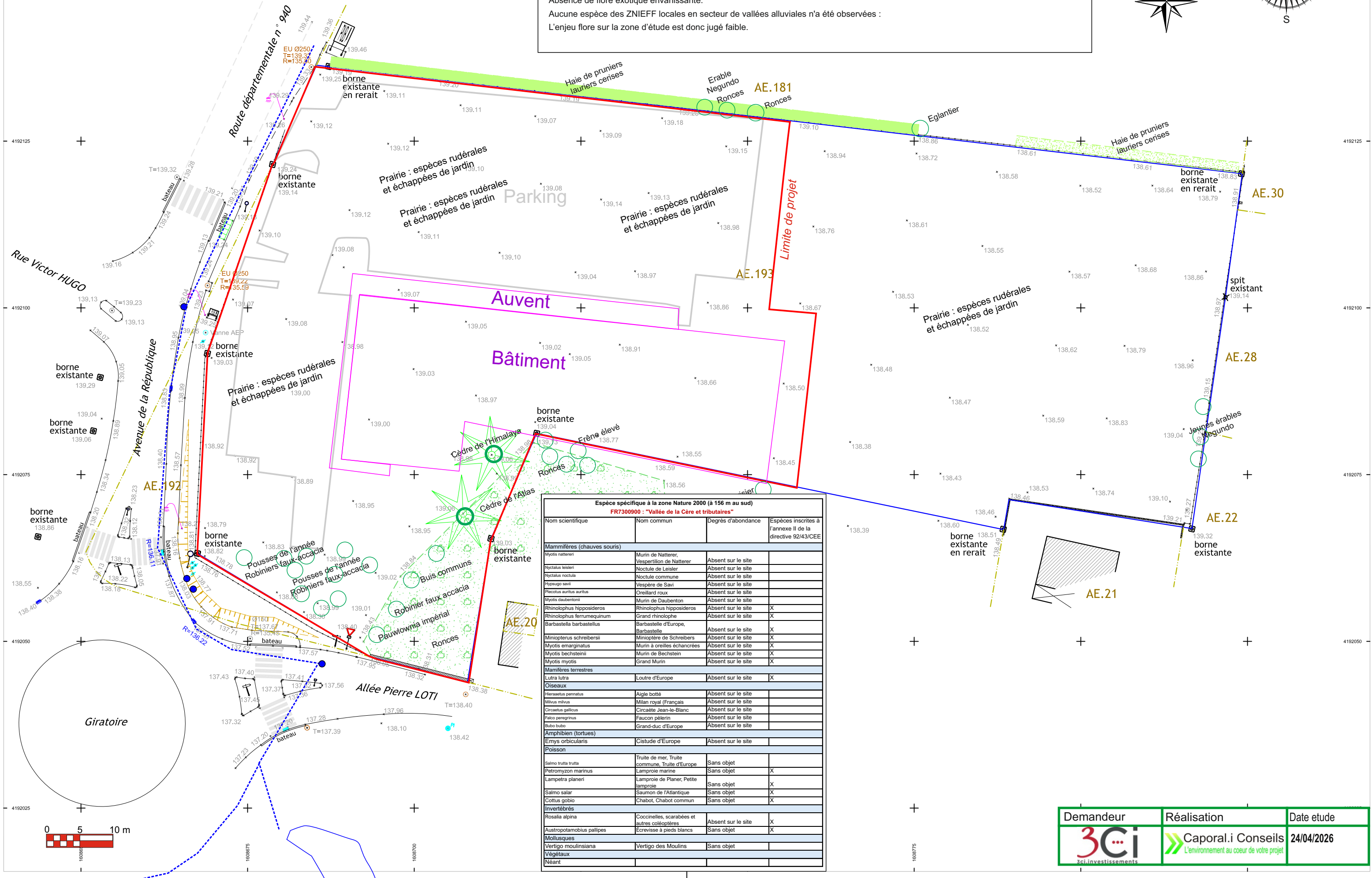
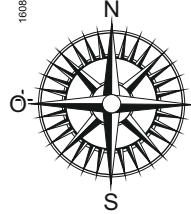
Le site, une friche agricole, est essentiellement occupé par des espèces rudérales annuelles et/ou vivaces (EUNIS 11.53).

Les inventaires n'ont pas révélé la présence d'espèce protégée et/ou inscrite en annexe II de la directive 92/43 CEE sur la zone d'étude.

Absence de flore exotique envahissante.

Aucune espèce des ZNIEFF locales en secteur de vallées alluviales n'a été observées :

L'enjeu flore sur la zone d'étude est donc jugé faible.



Espèce spécifique à la zone Nature 2000 (à 156 m au sud)			
FR7300900 : "Vallée de la Cère et tributaires"			
Nom scientifique	Nom commun	Degrés d'abondance	Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE
Mammifères (chauves souris)			
Myotis nattereri	Murin de Natterer, Vespertillon de Natterer	Absent sur le site	
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	Absent sur le site	
Nyctalus noctula	Noctule commune	Absent sur le site	
Hypsugo savii	Vespère de Savi	Absent sur le site	
Plecotus auritus	Oreillard roux	Absent sur le site	
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	Absent sur le site	
Rhinolophus hipposideros	Rhinolophus hipposideros	Absent sur le site	X
Rhinolophus ferrumequinum	Grand rhinolophe	Absent sur le site	X
Barbastella barbastellus	Barbastelle d'Europe, Barbastelle	Absent sur le site	X
Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers	Absent sur le site	X
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Absent sur le site	X
Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein	Absent sur le site	X
Myotis myotis	Grand Murin	Absent sur le site	X
Mammifères terrestres			
Lutra lutra	Loutre d'Europe	Absent sur le site	X
Oiseaux			
Hieraaetus pennatus	Aigle botté	Absent sur le site	
Milvus milvus	Milieu royal (Français)	Absent sur le site	
Circus cyaneus	Circus Jean-le-Blanc	Absent sur le site	
Falco peregrinus	Falco pèlerin	Absent sur le site	
Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	Absent sur le site	
Amphibien (tortues)			
Emys orbicularis	Cistude d'Europe	Absent sur le site	
Poisson			
Salmo trutta trutta	Truite de mer, Truite commune, Truite d'Europe	Sans objet	
Petromyzon marinus	Lamproie marine	Sans objet	X
Lampetra planeri	Lamproie de Planer, Petite lamproie	Sans objet	X
Salmo salar	Saumon de l'Atlantique	Sans objet	X
Cottus gobio	Chabot, Chabot commun	Sans objet	X
Invertébrés			
Rosalia alpina	Coccinelles, scarabées et autres coléoptères	Absent sur le site	X
Austroptamobius pallipes	Ecrevisse à pieds blancs	Sans objet	X
Mollusques			
Vertigo moulinsiana	Vertigo des Moulins	Sans objet	
Végétaux			
Neant			